

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'armement

**Décision n° 708 du 11 avril 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie de l'armement**

NOR : INTJ1709447S

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 2627 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630404S),

Décide:

Article 1^{er}

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mai 2017:

Dulamon Didier NIGEND : 125 304 NLS : 5 270 733

Olmata Pierre NIGEND : 134 842 NLS : 5 311 078

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 avril 2017.

Le colonel,
commandant la gendarmerie de l'armement,
D. RÉMOND